COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 mai 2021

Nombre de conseillers municipaux : 14 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Nadia Chatel Louroz, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, Alexine Gay, Philippe Maurice Demourioux, David Morel, Marc Sintes.

Absent excusé : M. François Gevaux (procuration Sandrine Collavet).

Le conseil municipal désigne Sandrine Delorenzi secrétaire de séance.

1) Convention de mission d'accompagnement avec le CAUE

Il est exposé au conseil municipal la convention proposée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cette convention a pour objet d'accompagner la commune dans sa réflexion sur l'aménagement du centre bourg. Le CAUE établira un bilan fonctionnel des équipements et bâtiments existants et précisera les besoins exprimés par les élus en termes de locaux scolaires et périscolaires, administratifs et culturels.
Le CAUE évaluera ensuite l'opportunité et la faisabilité de différents scénarios en intégrant la réutilisation de locaux et bâtiments existants (mairie, bâtiment de la cure, ancienne fruitière et bâtiment artisanal).
Sur la base des orientations qui auront été arrêtées par la commune, le CAUE pourra évaluer la part de l'enveloppe financière prévisionnelle qui sera à affecter aux travaux en ayant recours à l'expertise d'un intervenant extérieur (économiste de la construction).

La participation de la commune s'élève à 6 000 € net.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la convention :
- Autorise Mme le Maire à signer celle-ci.

2) Demande de subvention dans le cadre du plan relance « renouvellement forestier »

Il est rappelé au conseil municipal la délibération du 13 avril 2021 concernant le programme des travaux de la forêt 2021. Les travaux de plantation des parcelles C, K, M, T et V peuvent être subventionnés par l'Etat dans le cadre du plan relance.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté ;
- Approuve le montant des travaux et le plan de financement ;
- Sollicite une subvention de l'Etat de 13 222 € HT représentant 80% de l'assiette subventionnable ;
- S'engage à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention soit 3 305.50 € HT ;
- Donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- Désigne l'ONF pour réaliser les missions ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent.

3) Convention de pâturage sur le massif du Môle

Madame le Maire expose au conseil municipal que Monsieur CHATEL LALEY Michel arrête d'exploiter l'alpage du Môle et qu'elle a reçu la candidature de l'EARL La Grange Cocarde pour reprendre l'exploitation.
M. Layat défend sa candidature affirmant que suite à ses renseignements, aucun autre agriculteur ne serait intéressé. Après débat, il est décidé, à l'unanimité, d'envoyer, pour s'assurer de cette affirmation, un courrier aux différents agriculteurs de la commune (5), en leur demandant de se prononcer sur leur intérêt ou non de poser leur candidature pour cette location d'alpage. Dans tous les cas la décision devra être prise avant le 17 mai 2021. Ceci, car M. Layat explique que le temps est limité et que le prochain conseil serait trop tard pour l'exploitation de cet alpage en juin. Par conséquent, il est demandé au conseil de se prononcer par mail afin de respecter ce délai inhérent à la gestion des pâturages. Par ailleurs, à l'unanimité, le conseil souhaite donner priorité à un exploitant de la commune.

4) Temps cantine – recrutement d'une personne

En raison du protocole sanitaire mis en place à la cantine (1 personne encadrante par classe), il est demandé au conseil municipal d'accepter de recruter une personne jusqu'à la fin de l'année scolaire sur le temps cantine à savoir de 11h45 à 13h45. Cette personne serait en charge de surveiller une classe à la cantine. Elle serait rémunérée sur la base du SMIC horaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 6 mai au 6 juillet 2021.

5) Expertise de l'école

Mme le Maire fait part au conseil municipal que cette réunion était compliquée car l'architecte était absent et que son avocat était r
Suite à l'envoi du PV de la 1ère réunion de l'expertise de l'école qui s'est tenue le 13 avril 2021, il est constaté que certains désordres n'existent plus mais que d'autres désordres (étanchéité de la toiture, étanchéité et couvertines, infiltration d'eau au niveau du toit terrasse de la salle de motricité, mur mouillé dans la salle de rangement, siphon de la cuisine et VMC) demandent des investigations car soit les désordres n'ont pas été vus ou soit parce que les investigations ont été très succinctes lors de la 1ère visite.
Il est demandé également au conseil municipal d'organiser une réception rétroactive des travaux car une réception tacite ne permet pas de faire valider les garanties décennales.
Le conseil municipal doit aussi se prononcer sur une conciliation avec l'architecte BORTOLI.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Ne souhaite pas de conciliation avec BORTOLI ARCHITECTURE,
- Décide de poursuivre l'expertise judiciaire.

6) Permanence en mairie pour le 14 mai

Mme le Maire fait part au conseil municipal que la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 14 mai et qu'il faut assurer une permanence en mairie d'un minimum de 2 heures ce même jour. M. HOARAU étant absent ce jour, il est demandé aux élus de bien vouloir assurer celle-ci. Messieurs DOUCET et MOSSUZ se sont portés volontaires. La permanence aura lieu de 10h à 12h.

7) OAP n°2 au Chef lieu

Mme le Maire fait part au conseil qu'elle a reçu avec M. LAYAT les consorts CHAFFARD et le promoteur immobilier pour les terrains de l'OAP n°2. Le promoteur immobilier propose 40 logements alors que l'OAP en prévoit 25. Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur le nombre de logements proposés.

Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas déroger au règlement de l'OAP qui prévoit environ 25 logements. En effet, le conseil municipal ne souhaite pas se lancer dans une nouvelle révision du PLU, Concernant le bâtiment de la ferme, tous les membres du conseil sont conscients du potentiel qu'il pourrait avoir s'il était intégré à la réflexion globale sur le réaménagement du Chef lieu.

8) Comptes rendus des différentes réunions des commissions

Commission bâtiment : une expertise de la propriété de M. AMOUDRUZ a été réalisée par l'agence immobilière ORPI. Suite à l'attribution de la subvention de la Région pour l'auvent de la classe de maternelle, une réflexion doit être menée sur l'affectation de cette subvention.

Vie associative : une réunion a eu lieu avec les personnes inscrites à ce comité le samedi 17 avril. Il a été décidé d'organiser un forum des associations le 1er samedi du mois de septembre. Un bulletin sera réservé aux associations pour qu'elles fassent part de leurs activités et de leurs calendriers.

2 autres réunions sont prévues : le vendredi 21 mai et le samedi 29 mai.

Communication : les élus relisent les articles du site internet avant de le publier. Le prochain bulletin municipal est prévu pour le mois de juin.

Bois et environnement : la commission a accepté l'offre de M. MORETTI pour les bois secs et scolytés de la parcelle R. Il a été martelé 55 m3.

Aménagement et travaux : un point est fait sur l'adressage par M. MAURICE DEMOURIOUX. Toutes les routes ont été recensées et numérotées. Le pointage GPS des maisons sera effectué le jeudi 6 mai avec l'entreprise CICL.

Ressources humaines : une réunion est prévue le lundi 10 mai afin de faire le point sur les candidatures pour le poste d'agent technique.

CCAS : les membres du CCAS travaillent sur les reprises de concessions. Ils reprennent la suite des travaux de l'ancienne municipalité.

9) Divers

Mme le Maire fait part au conseil municipal du protocole sanitaire mis en place pour les élections départementales et régionales. Il est demandé à ce que les personnes tenant le bureau de vote soient vaccinés ou fassent un test PCR 48h à l'avance.

Il est demandé au conseil municipal de transmettre à la Préfecture, pour le 10 mai, les noms des personnes souhaitant se faire vacciner et qui n'entrent pas dans les personnes prioritaires (personnes de moins de 55 ans au 15 mai).